



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Toulon, le 09/01/2023

Willy MARTIN
Service Agriculture et Forêt
Mission Défrichement
Téléphone 04 94 46 81 94

Courriel : ddtm-demande-defrichement@var.gouv.fr

Recommandé avec A/R : 1A 166 878 0306 3

Objet: Accusé de réception du dossier complet d'une demande d'autorisation de défrichement – Reconnaissance des bois à défricher et enquête publique

Référence: Dossier n° **22.343/211** Parcelle : **E 14**
Commune : **FOX AMPHOUX** - Lieu-dit : **LE DEFFENS**

Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation de défrichement que vous avez transmise à mes services le **05/09/2022** enregistrée sous le n° **22.343/211**, pour un terrain appartenant à la **COMMUNE DE FOX AMPHOUX**, je vous informe que votre dossier est considéré comme complet à la date du **02/11/22**.

Votre demande d'autorisation de défrichement est instruite par la direction départementale des territoires et de la mer, service agriculture et forêt.

Votre demande fera l'objet d'une enquête publique et d'une reconnaissance de la situation et de l'état des terrains à défricher. La reconnaissance des bois à défricher aura lieu le 31/01/2023 à 9h30 devant la mairie.

Aussi, le délai d'instruction est de six mois. Il s'achèvera le 02/05/23.

Si aucune décision n'est intervenue avant le **02/05/2023**, votre demande donnera lieu à une décision implicite de rejet. Cette décision de rejet pourra faire l'objet d'un recours de votre part devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa naissance.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le responsable de la mission défrichement

Willy MARTIN

VALOREM
M. GUIDEZ Bertrand
213 cours Victor Hugo
33130 BEGLES